

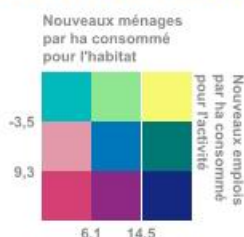
L'artificialisation des sols : un phénomène difficile à maîtriser

Chaque année, en France métropolitaine, plus de 20 000 hectares sont artificialisés soit l'équivalent de la ville de Marseille. Cette artificialisation porte atteinte aux fonctions écologiques des sols, à la biodiversité et compromet notre souveraineté alimentaire. Pour endiguer le phénomène, la loi Climat et Résilience fixe l'objectif d'atteindre « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050. Mais freiner l'artificialisation n'est pas chose aisée tant ses déterminants sont difficiles à cerner. Où artificialise-t-on ? Et pourquoi ?

Les dynamiques d'artificialisation sont très inégalement réparties sur le territoire national. Certains territoires, situés notamment autour des métropoles et sur le littoral atlantique, consomment beaucoup plus d'espaces que la plupart des zones rurales qui font l'objet d'une demande moins importante en matière de logements ou d'activités. Pour autant, l'artificialisation n'est pas que le fait de territoires économiquement et démographiquement dynamiques : en dix ans, 10 % de l'artificialisation pour l'habitat a été réalisée dans des communes qui perdaient des ménages. D'autres facteurs interviennent, comme le relief, la spécialisation économique, les formes urbaines historiques ou encore les choix politiques passés en matière de développement. Cette hétérogénéité, d'une part, peut justifier une différenciation infrarégionale dans l'allocation des enveloppes d'artificialisation. D'autre part, elle montre qu'il existe une marge d'amélioration dans toutes les catégories de communes, qui pourrait contribuer à une part substantielle de l'effort global nécessaire. À titre d'illustration, si les communes moins sobres avaient artificialisé avec une efficacité médiane (ou n'avaient pas artificialisé pour celles ayant perdu des ménages ou de l'emploi), l'artificialisation aurait été réduite de 26 % sur la décennie passée.

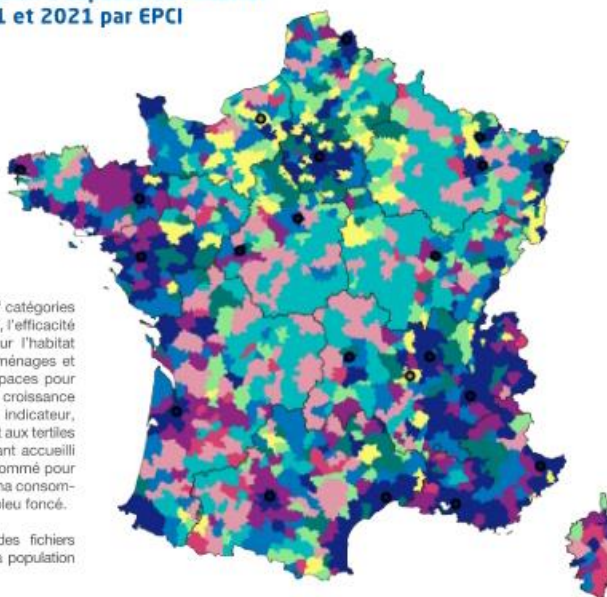
Nos objectifs nous imposent toutefois d'aller au-delà, ce qui nécessitera une rupture dans la façon d'urbaniser : non seulement par la densification des opérations d'aménagement (habitat et zones d'activité économique), mais également par un renouvellement accru du foncier, en privilégiant l'aménagement des espaces déjà artificialisés (friches industrielles, logements sous-utilisés, zones d'activités en déclin).

Efficacité de la consommation d'espaces de l'habitat et de l'activité entre 2011 et 2021 par EPCI



Lecture : les EPCI sont classés en neuf catégories selon le croisement de deux indicateurs, l'efficacité de leur consommation d'espaces pour l'habitat relativement à la croissance de leurs ménages et l'efficacité de leur consommation d'espaces pour l'activité économique relativement à la croissance de leurs emplois privés. Pour chaque indicateur, deux bornes sont définies correspondant aux tertiles de leur distribution. Ainsi, les EPCI ayant accueilli plus de 14,5 ménages pour un ha consommé pour l'habitat et plus de 9,3 emplois pour un ha consommé pour l'activité sont représentés en bleu foncé.

Sources : France Stratégie à partir des fichiers fonciers (Cerema), du recensement de la population (Insee) et des données Acoiss (Urssaf).



Hélène Arambourou
département Développement
durable et numérique

Coline Bouvart
département Travail,
emploi et compétences

Sarah Tessé
département Société
et politiques sociales

Avec la contribution de
Jules Rostand

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

www.strategie.gouv.fr

[lire la suite](#)